



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



50235

Distr.
LIMITEE
E/CN.14/ECO/43
3 avril 1972
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Septième réunion du Comité exécutif
Addis-Abéba, 3-6 avril 1972

NOTE VERBALE DATEE DU 27 MARS 1972 DE L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
DE LA GUINEE EQUATORIALE ADRESSEE AU SECRETARIAT
DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

L'Ambassade de la République de la Guinée équatoriale présente ses compliments au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et a l'honneur de lui exposer ce qui suit :

Depuis son accession à l'indépendance, le 12 octobre 1968, le Gouvernement de la République de la Guinée équatoriale a suivi avec un grand intérêt tous les travaux que la CEA a menés avec compétence en vue du développement de notre continent. Malheureusement, la République de la Guinée équatoriale n'a pas été à même d'y participer, d'en bénéficier ou d'y apporter son concours car jusqu'à présent l'espagnol n'est pas considéré comme langue de travail de la Commission.

L'espagnol est l'une des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. La Guinée équatoriale est un Etat africain Membre de plein droit de l'Organisation et par conséquent il faut la mettre en mesure d'exercer ses droits afin de pouvoir s'acquitter de ses obligations.

Le Gouvernement de la République de la Guinée équatoriale serait reconnaissant au Secrétaire exécutif de la CEA de bien vouloir présenter la proposition suivante pour examen au Comité exécutif à sa septième réunion qui doit se tenir dans cette capitale au début du mois d'avril prochain ainsi qu'à la réunion régionale des Représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement qui aura lieu à Addis-Abéba au début du mois de mai prochain.

Recrutement d'un interprète chargé d'assurer la traduction simultanée en espagnol de tous les programmes, réunions, séminaires, cours spéciaux, etc. organisés par la Commission économique pour l'Afrique.

L'Ambassade de la République de la Guinée espagnole saisit l'occasion pour renouveler au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique les assurances de très haute considération.

Addis-Abéba, le 27 mars 1972.